



## Consultation publique

Projet de règlement P-21-032 et projet de règlement P-04-047-223  
Redéveloppement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 14 juin 2021, le projet de règlement P21-032 intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'Hôpital Royal Victoria » et le projet de règlement P-04-047-223 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

#### **Modifications en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-21-032 contient notamment des dispositions concernant les usages, la conservation des constructions existantes, les hauteurs, implantation et volumétrie, les aménagements des espaces extérieurs et les stationnements. Le projet de règlement permettra la réalisation de ce projet sur un site situé à l'intérieur des limites du site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Par conséquent, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, certaines dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

#### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-223 modifie notamment l'affectation du sol, les limites de hauteurs, les taux d'implantation et les milieux naturels protégés.

### **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles les projets de règlements seront présentés et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ces projets de règlements et leurs conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca).

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à deux séances d'information virtuelles qui seront diffusées en direct sur [ocpm.qc.ca/royal-victoria](http://ocpm.qc.ca/royal-victoria), sur Facebook et sur YouTube (@OCPMontreal). Ces séances demeureront disponibles pour visionnement après leur tenue.

La première séance se tiendra le mercredi 8 septembre à 19 h et servira à présenter les projets de règlements. À la suite de cette présentation, les citoyens et les groupes seront invités à faire parvenir en ligne ou par téléphone les questions qu'ils souhaitent poser.

Ces questions recevront réponses lors de la deuxième séance d'information virtuelle qui se tiendra le jeudi 23 septembre à 19 h. À cette occasion, des questions pourront aussi être posées en direct par téléphone.

À compter du 23 septembre, les citoyens et les groupes pourront donner leur opinion en ligne, par la poste ou par message téléphonique. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le 4 novembre.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui le désirent, débutera le mercredi 10 novembre à 19 h de façon virtuelle et, avec une possibilité de présence, le mardi 16 novembre à 19 h aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal au 1550 rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage. D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

Ces rencontres se tiendront en conformité avec toutes les règles gouvernementales (normes sanitaires) qui s'appliquent.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514 872-8510

Fait à Montréal, le 23 août 2021

Le greffier de la Ville de Montréal,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat